



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

VICE RECTORAT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

PÔLE RESSOURCES HUMAINES

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

Arrête :

Article 1^{er} : Les professeurs certifiés de grade hors classe dont les noms suivent, inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2024 pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle, sont nommés professeurs certifiés classe exceptionnelle à compter du 1^{er} septembre 2024.

Nom	Nom patronymique	Prénom	Discipline
BOUCHE	BOUCHE	PATRICK	MATHEMATIQUES
UTUDJIAN	UTUDJIAN	CHRISTIAN	PHILOSOPHIE
LANTE	LANTE	ANDRE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
MURCIE	CAVELIER	MARIE-ODILE	LETTRES MODERNES
TIDJINE	DUPAS	CECILE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
VIGNE	VIGNE	FLORENCE	MATHEMATIQUES
CHARIEAU	CHARIEAU	THIERRY	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
MOURAS	MOURAS	VINCENT	DOCUMENTATION
SCHERRER	SCHERRER	YVES	PHYSIQUE APPLIQUEE

Article 2 : Les femmes représentent 59,3% des promouvables et 33,3% des promus, les hommes représentent 40,7% des promouvables et 66,7% des promus.

Article 3 : Le classement de chacun des intéressés dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Fait le 10 juillet 2024

L'adjointe au chef de la Division
des personnels enseignants


Margot LE ROUX